

## DONNEES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2010

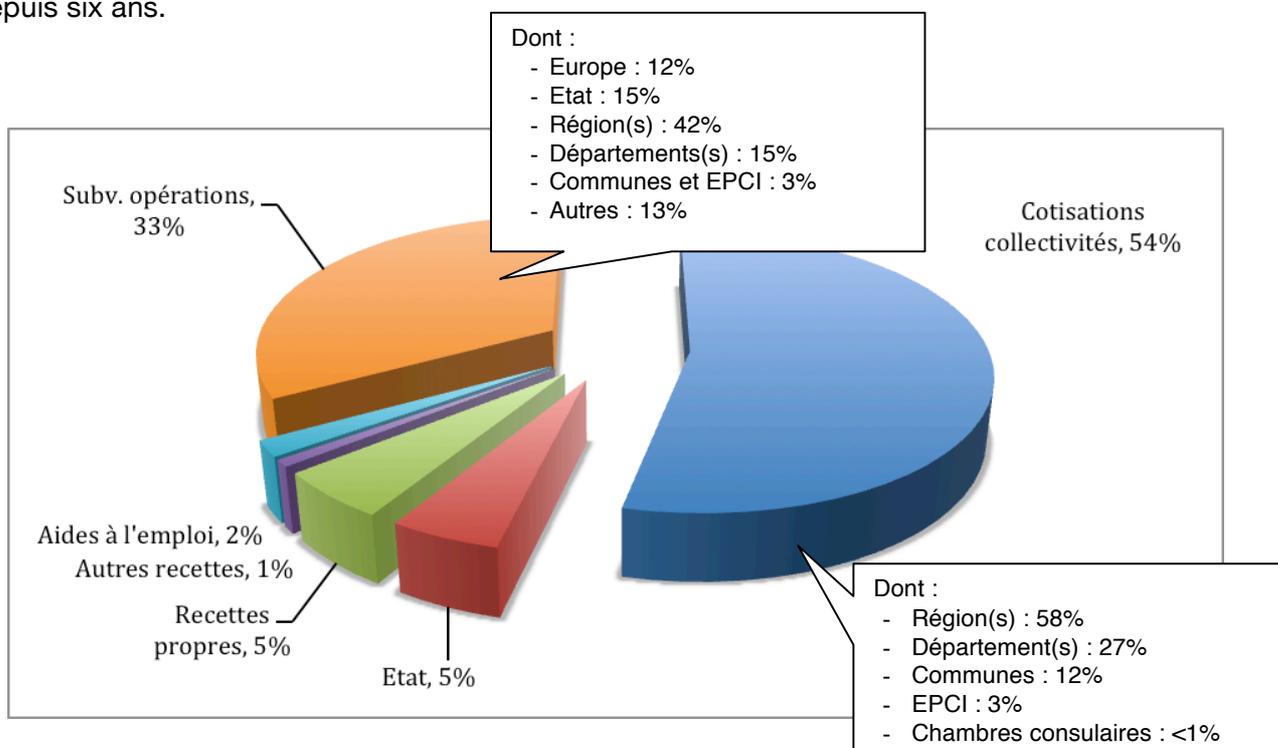
### DES PARCS NATURELS REGIONAUX

#### Les recettes en fonctionnement des Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux disposent d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement autonomes qui obéissent aux règles de la comptabilité des collectivités locales.

Les recettes de fonctionnement des Parcs naturels régionaux représentent un volume financier de près de 115 millions d'euros par an, soit en moyenne 2 480 000 € environ par Parc.

Elles sont constituées pour plus de la moitié, par les contributions statutaires des collectivités membres du syndicat mixte de gestion du Parc (54%). A cette base statutaire s'ajoute une dotation forfaitaire en fonctionnement de l'Etat (Ministère en charge de l'Ecologie) de 124 000 € par Parc en moyenne, soit 5,7 millions d'euros en 2010, s'inscrivant ou non dans le cadre des contrats de projet Etat-Région. Les recettes en fonctionnement sur opérations représentent 33% du fonctionnement en 2010, mais subissent des fluctuations annuelles parfois importantes selon les Parcs. Le budget de fonctionnement est complété par les recettes propres (5%), les aides à l'emploi (2%) - en diminution régulière depuis six ans.



### ❖ Les recettes statutaires (54%)

Les contributions statutaires représentent en moyenne 1 335 000 € par Parc et sont alimentées par les contributions des collectivités membres ainsi que les établissements publics qui adhèrent aux Parcs dotés d'un syndicat mixte ouvert élargi. La contribution moyenne des Régions est de 776 500 € par Parc (58%), des Départements 358 000 € par Parc (27%), des communes 156 200 € par Parc (12%) et des intercommunalités 41 700 € par Parc (1%).

### ❖ Les recettes en fonctionnement sur opérations (33%)

En complément à ce budget statutaire, les Parcs naturels régionaux mobilisent des financements complémentaires afin de mettre en œuvre des opérations spécifiques (réserves naturelles, Natura 2000...), d'animer et d'appuyer des programmes en lien avec leurs collectivités ou d'autres partenaires. Ce budget, variable d'un Parc à l'autre et selon les années, représentait en 2010, 33% du budget de fonctionnement, soit en moyenne 821 500 € par parc.

### ❖ La contribution de l'Etat et des collectivités

Hors recettes propres et aides à l'emploi, le fonctionnement d'un Parc est globalement financé, par ordre d'importance, par :

- les Régions (cotisations + subventions sur opérations) : 45%
- les Départements (cotisations + subventions sur opérations) : 19%
- l'Etat (dotation forfaitaire + subventions sur opérations) : 10%
- les Communes et EPCI (cotisations + subventions sur opérations) : 9%
- l'Europe : 4%
- Autres : 13%

